

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 30 avril 2025**

Communication n° 10/04.2025

Objet: lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA) estime qu'en 2025, environ 80 nids de frelons asiatiques seront présents dans notre région, principalement près du lac. À l'échelle du canton de Vaud, ce nombre est évalué entre 500 et 800.

La lutte contre le frelon asiatique ne concerne pas uniquement l'apiculture. Elle touche également la biodiversité, l'agriculture – en particulier l'arboriculture – ainsi que la santé publique. Face à cette menace, les apiculteurs de la région lémanique ont consacré, bénévolement, des milliers d'heures au cours des trois dernières années.

Cependant, cette première phase de lutte a atteint ses limites. Sans réponse déterminante du Canton quant à une prise en charge, la responsabilité de l'organisation de cette lutte est reportée sur les sociétés d'apiculture, qui doivent se coordonner avec les Communes.

Consciente de cette problématique, notre Autorité a décidé de soutenir cette démarche. Il est toutefois important de rappeler que les frais d'enlèvement des nids restent à la charge des propriétaires fonciers. Ces derniers sont invités à signaler rapidement la présence de frelons ou de nids sur le site de la FVA (www.frelonasiatique.ch) en envoyant une photo. Ils seront alors recontactés pour une intervention sécurisée, effectuée contre rémunération, afin de retirer les nids qui se développent très rapidement.

L'engagement de chacun est essentiel pour lutter efficacement contre cette menace. C'est pourquoi les employés communaux ont été sensibilisés à ce fléau.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 avril 2025/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72